



BORT-LES-ORGUES

VIE MUNICIPALE

BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL

Rédaction : Mairie de Bort-les-Orgues — Tél. (55) 96.00.29

EDITORIAL

«Le mot du Maire »



Un an déjà ! C'est un premier anniversaire pour la nouvelle équipe municipale, un modeste passé et un avenir qui permet de beaucoup entreprendre.

Ce quatrième numéro de notre bulletin municipal qui se veut un trait d'union entre Vous et Nous, vous informe, comme les précédents avec détails et chiffres qui vous font mesurer la qualité et l'importance de nos engagements.

Dans le courant de l'année passée, nous avons réalisé la dernière programmation de la municipalité précédente avec le budget qu'elle avait voté. Cette année, c'est notre programmation que nous devons réaliser avec les moyens que nous devons nous donner.

Ce nouveau budget municipal, a été examiné et voté à la fin du mois de mars. Il nous permettra, dans le cadre de sa section de fonctionnement de gérer le quotidien de notre commune, de rembourser nos annuités d'emprunts et de réaliser les nouveaux projets que nous avons projetés pour ce qui relève de sa section d'investissement.

Ainsi, pour l'année 1984, l'équipe municipale s'est attachée à atténuer l'augmentation des impôts en proposant un budget rigoureux et raisonnable.

Il importe de savoir que pour financer ce budget nous disposons de trois sortes de ressources : Les subventions et dotations, les emprunts, les impôts. Si nous avons la maîtrise de l'imposition et de la capacité d'emprunter, il faut garder présent à l'esprit que nos décisions dans ce domaine sont conditionnées par l'importance des aides de l'Etat et des collectivités territoriales (Région et Département).

Dans un souci justifié de cohérence avec la politique de décentralisation qui laisse plus de latitude aux collectivités locales, l'Etat a globalisé ses subventions. Malheureusement, on nous avait promis le doublement de la Dotation Globale d'Equiperment au titre de l'année 1984 et elle ne sera augmentée finalement que de dix pour cent !

Quant aux impôts qui constituent une part de nos ressources, les bases de calcul en sont déterminées par la Loi de Finances pour toutes les collectivités locales ou départementales, la modulation de leurs taux nous permettant d'en ajuster l'importance à nos besoins.

Les emprunts, enfin, qui permettent de compléter notre potentiel de trésorerie, constituent une ressource précieuse et utile mais ils sont chers, limités et cumulatifs et de ce fait nous engageant pour de nombreuses années.

Ne pas accroître l'endettement de la Commune, consentir des engagements raisonnables c'est à dire gérer en fonction de notre passé financier et de nos programmes futurs, telles sont les grandes options qui nous ont guidé pour établir le budget 1984.

Néanmoins, les mauvais résultats de la politique économique font peser des menaces sur les finances locales : Le transfert des dépenses d'aide sociale aux communes et aux départements depuis le 1^{er} Janvier 84, la limitation de la hausse des services publics locaux à 4,25 %, le relèvement de 10 % seulement de la Dotation Globale d'Equiperment et enfin le refus du gouvernement d'affecter, pour partie, aux collectivités locales les comptes de développement industriel (CODEVI), nous laissent une marge de manœuvre très étroite.

Référence faite à une pensée du Général de Gaulle, nous avons choisi pour notre budget le parti pris du "Caractère, vertu des temps difficiles".

ENSEIGNEMENT

*** Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal a donné son accord pour des demandes de subventions, dans le cadre "crédits déconcentrés", concernant des travaux de sécurité et d'économie d'énergie, souhaités par les Chefs des établissements secondaires.

Les dossiers, établis en collaboration avec la commission, les entreprises spécialisées et l'architecte conseil, sont les suivants :

Pour le **C.E.S.**, réfection et mise en conformité de l'installation de gaz (salles de sciences et atelier cuisine), pour un montant de travaux de 63900 FRS TTC. Pour le **Lycée Technique**, réfection du caniveau du chauffage du gymnase et isolation, 54300 FRS TTC et mise en conformité des installations électriques de l'atelier fer, valeur fin 1984, 199700 FRS TTC.

La réalisation de ces travaux est conditionnée par l'attribution d'une subvention et ces dossiers s'ajoutent donc à la liste présentée précédemment et pour laquelle aucune aide financière n'a encore été attribuée.

*** Deux projets de réfection des installations sanitaires sont inscrits au programme des bâtiments communaux :

- bloc W.C. de l'Ecole **JULES FERRY**
- sanitaires de l'Ecole de la **PLANTADE**

SPORTS - LOISIRS - CULTURE

*** Depuis le 21 Janvier, un circuit d'entretien physique est mis à la disposition des Bortois, au camping Beau Soleil, route de Ribeyrolles. Ce site municipal a été retenu pour aménager un parcours de 2500 m. (courses lentes et assouplissements alternés), défini par des panneaux offerts par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Il est ouvert toute la semaine, du 1^{er} Octobre au 1^{er} Juin dans la mesure du respect des installations du camp. De nombreux amateurs de jogging se retrouvent le dimanche matin pour pratiquer cette activité, que chacun peut adapter à sa guise, selon ses possibilités et dont les bienfaits sur la santé physique et morale ne sont plus à démontrer.



*** Réunie le 10 Février 1984, pour la préparation de l'ouverture de la piscine, la commission a examiné le bilan financier de fonctionnement pour 1983 : recettes déjà publiées40.890 Francs, dépenses du personnel et charges sociales, produits d'entretien, électricité, eau.....188.587 Francs, soit un déficit de fonctionnement de 147.697 Francs en 1982. Bien que cette charge soit importante pour les finances locales, la piscine demeure largement ouverte aux jeunes scolaires Bortois, et gratuitement en Education Physique et Sportive. Ces installations constituent par ailleurs un atout touristique important. Pour 1984, les tarifs seront majorés de deux fois 2,5 % conformément à la loi et la piscine fonctionnera du 14 Mai au 31 Août, suivant les horaires habituels. Des travaux de maintenance nécessaires au bon fonctionnement impliquent : remplacement du réchauffeur défectueux pour 85.000 Francs, entretien du carrelage 13.000 Francs

*** La commission s'est également penchée sur le bilan de fonctionnement des autres installations sportives municipales. Les charges diverses soit 300.000 Francs environ, constituent une très forte subvention en nature accordée aux associations locales. Cependant, des économies substantielles devront être réalisées, en particulier en consommation électricité et le conseil s'est prononcé à ce sujet en limitant le volume d'éclairage pour les séances d'entraînements sportifs, sans pour autant nuire à leur qualité.

*** L'arrêté du service Départemental Jeunesse et Sports portant approbation technique, sans réserve, du dossier "aménagement du terrain de Football du Pré Mongeal", est parvenu à la Mairie, et le Conseil Général s'est prononcé pour l'octroi d'une subvention de 40 % au titre 1984.

AFFAIRES SOCIALES

*** Engagée en 1958 par la Municipalité, comme Enquêtrice à BORT, puis comme Directrice de crèche par Monsieur GUILLARD, Madame NICOLAS a mis fin à ses activités professionnelles le 1^{er} Janvier 1984. Heureuse et longue retraite !

Pour la remplacer, la candidature de M^{me} TERNISIEN puéricultrice, a été retenue, M^{me} TERNISIEN avait déjà eu l'occasion de travailler à BORT dans le cadre de la P.M.I. en collaboration avec le Docteur ROUX. Elle a pris ses fonctions le 1^{er} Février 1984.

Elle assure des permanences en Mairie le MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI de 10 H à 12 H et le samedi de 9 H à 11 H.

En dehors de ces heures M^{me} TERNISIEN visite les gardiennes d'enfants, enquête pour le Bureau d'aide sociale. Les personnes qu'elle serait amenée à visiter sont invitées à lui réserver leur meilleur accueil.

*** A la demande du conseiller général, une enquête gérontologique se déroule courant Mars - Avril sur le canton de BORT, organisé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Corrèze. Des bénévoles visitent à domicile un certain nombre de personnes âgées choisies par tirage au sort.

Chaque personne visitée est prévenue : dans un premier temps par lettre du Conseiller Général l'informant de l'enquête et du nom de l'enquêteur, dans un deuxième temps l'enquêteur prévient de la date et de l'heure de sa visite.

Ces démarches permettront de déterminer l'action sociale future et d'en orienter les choix.

PROGRAMMATION DEPARTEMENTALE

Dans le cadre de la programmation départementale adoptée par le Conseil Général et confirmée par le vote budgétaire du 28 Février figurent des dossiers "voirie-communications" particulièrement importants concernant directement ou indirectement notre ville.

- 1 million affecté au CD 979 : les travaux, à préciser, constitueront sans doute un prolongement à la réfection de la liaison MARGERIDES - ST VICTOUR.
- 1,5 million prévu pour le CD 922 entre BORT et ST THOMAS : l'opération prendra donc en charge une partie de la réfection du secteur (estimée globalement à 4,5 millions).
- 340.000 Francs affectés au CD 979 en traverse (secteur route de Champs entre passage à niveau et route de Vernières, plus la rectification du virage à la carrière GENDRE).
- 180.000 Francs concernant la consolidation de murs de soutènement de la route des Orgues (CD 127).

A noter que la réalisation de ces programmes implique pour la Commune des engagements ponctuels d'accompagnement tels que : trottoirs route de Champs, assainissement route de Saint Thomas.

Les travaux feront l'objet le moment venu de discussions au niveau des commissions municipales concernées.

EAU - ASSAINISSEMENT

*** La hausse maximale de 4,25 % autorisée par l'autorité de tutelle ayant été entérinée par le Conseil



VOIRIE URBAINE ET RURALE

*** L'élargissement du Boulevard Voltaire annoncé en janvier dans ce même bulletin a été réalisé dans les délais prévus permettant désormais le croisement des deux files de circulation sans problèmes majeurs.

*** En complément au programme voirie rurale 1982 et compte tenu des reliquats disponibles trois interventions ont été décidées sur les "ECARTS" à savoir : rectification d'un virage à CELLUT, reprise et reconstruction de deux murs de soutènement sur la voie communale de PUY MOREL.



AMENAGEMENT CIMETIERE

Sur proposition de sa commission compétente, le Conseil Municipal a adopté le principe de l'extension du cimetière.

En raison des impératifs financiers dégagés par l'étude technique, une première tranche de travaux limitée à 440.000 Francs a été retenue pour l'immédiat, un subventionnement de 50.000 Francs venant alléger la part communale qui demeure importante. Il convient cependant de souligner que la voie d'accès à partir de la Route des Orgues, un escalier de service assurant la liaison avec le cimetière actuel, divers travaux de maçonnerie ainsi que la clôture générale de la parcelle figurent dans les prévisions. **Vingt sept nouvelles concessions** devraient donc s'avérer disponibles à court terme.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

*** Depuis le 27 Février l'arrivée et le départ des cars de ramassage scolaire du collège Marmontel, ainsi qu'entrée et sortie des enseignants, du personnel et des élèves utilisant voiture, mobylette ou vélo se feront Bd Général Leclerc.

Un parking spécialement aménagé est désormais à la disposition des intéressés. La municipalité a voulu ainsi modérer les mouvements de véhicules et les stationnements aux heures de pointe, au bas de la rue des écoles, permettant grâce à ce déstagement une amélioration sensible et attendue de la circulation avenue de la gare.

*** Un panneau réflecteur muni d'un miroir convexe mis en place à l'angle du Bd Général de Gaulle et de la route de Champs permettra désormais aux véhicules venant de l'avenue du G^{énéral} Leclerc de bénéficier d'une meilleure visibilité en particulier sur la partie haute de la route de Champs vers l'embranchement Lycée - La Bastide. Ultérieurement, un feu clignotant orange pourrait éventuellement compléter cette installation sécurisante.

Municipal, à dater du 1^{er} Janvier 1984 le prix de l'eau sera de 2.9628 Francs le m³.

*** L'augmentation tolérée étant de 4,25 % comme pour l'eau, la surtaxe communale d'assainissement atteindra 1,313 Francs le m³ à dater du 1^{er} Janvier 1984.

*** Suite à la mise en service des deux stations de relevage des eaux usées (rue d'Arsonval et ZAC de la Tuilerie), un avenant au contrat d'affermage a été rendu nécessaire portant la taxe d'assainissement perçue au profit du fermier à 1,018 par m³ à partir du 1^{er} Janvier 1984.

*** L'installation d'un chloromètre, contrôlant automatiquement avec une grande précision la teneur en chlore de l'eau du Marilhou, constitue une garantie complémentaire apportée aux consommateurs au niveau de la qualité de l'eau distribuée dans les foyers Bortois. Cet investissement complété par un système d'alarme facilitant et assurant une meilleure continuité dans la distribution représente une dépense de 163.075 Francs.

AVEC NOS ASSOCIATIONS !

★★★ BOULE DES ORGUES

La Boule des Orgues a tenu son assemblée générale le SAMEDI 25 FEVRIER 1984 devant une bonne assistance. Monsieur VILLATA a ouvert la séance en remerciant d'abord la municipalité dont le soutien a permis d'organiser en 1983 les championnats de la Corrèze dans d'excellentes conditions techniques, puis les commerçants pour les lots qu'ils offrirent lors des concours, ainsi que le comité des fêtes, le syndicat d'initiative et les négociants voyageurs pour leurs subventions toujours appréciées.

Le secrétaire André BROUSSAC fit le bilan d'une saison extrêmement positive au vu des résultats obtenus par les sociétaires gagnant quatre concours, disputant huit finales et s'octroyant par ailleurs de nombreux accessits à l'occasion d'une quinzaine de concours organisés dans la région. La seule légitime mais relative déception demeure l'échec d'une quadrette Bortoise en demi-finale du championnat.

La saison 1984 verra la société organiser deux concours inscrits au calendrier officiel régional. Le premier se déroulera le SAMEDI 19 MAI et le second sera le traditionnel grand prix bouliste de la ville de BORT, le DIMANCHE 22 JUILLET.

Après le rapport financier un apéritif d'honneur fut servi à tous les participants en attendant de nouveaux et nombreux succès des boulistes Bortois en 1984. Toute personne désirant pratiquer le sport : **BOULES LYONNAISES** peut s'adresser au siège "le CARRE D'AS" où à Monsieur René SAVOLDELLI à la Mairie.

★★★ LES AIGLES NOIRS DU LYCEE

EXCELLENTE SAISON pour les jeunes RUGBYMEN du Lycée éliminés seulement en 1/2 finale des championnats d'académie par le Lycée de BRIVE et remarquable prestation des FOOTBALLEURS juniors imbattus dans leur poule qualificative éliminant l'EATP EGLETONS en quart de finale avant d'obtenir l'accès en finale des championnats d'Académie de LIMOGES, grâce au succès obtenu face au Lycée polyvalent d'EGLETONS.

Les handballeurs cadets ont pour leur part remporté la Coupe de la Corrèze 1984 le 28 Mars.

★★★ ASSOCIATION SPORTIVE DU C.E.S.

Comme chaque année le C.E.S. réalise une brillante saison, 7 équipes de sports collectifs ont été engagées aux championnats scolaires, 30 élèves s'entraînent pour les districts d'Athlétisme et 25 filles se perfectionnent en Gymnastique sportive.

Courant Mars les équipes participèrent aux phases finales :

- en Basket-Ball, Hand-Ball filles catégorie B et Hand-Ball garçons B.
- Le titre de champion d'Académie (porte ouverte au championnat de France) est revenu à l'équipe de Rugby catégorie B.

AU FIL DES JOURS

★★★ Noces de diamant de Monsieur et Madame FALBET (19 Place de l'Egalité) le 6 Mai 1984. Une cérémonie amicale sera organisée à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, cérémonie au cours de laquelle sera lu l'acte de mariage.

★★★ A l'initiative d'un enseignant ayant fait valoir ses droits à la retraite, en accord avec Monsieur le Maire de BORT et en totale collaboration avec les services municipaux un service de **remise à jour des connaissances élémentaires** (mathématiques, français, ou notions pratiques en d'autres domaines par exemple correspondance administrative) est actuellement à l'étude.

Cette ouverture s'adresse à toutes les personnes de tous âges qui pour des raisons diverses éprouvent des difficultés à résoudre les multiples petits problèmes de leur vie quotidienne, liés aux obligations administratives ou simplement à la maîtrise de bases indispensables (lecture, écriture, calcul). Ceci pourrait constituer par ailleurs dans certains cas une préparation pour l'accès à une formation professionnelle à travers la filière recyclage ou stages de formation continue débouchant sur une reconversion.

La mise en place devrait s'effectuer dans les semaines à venir en fonction des demandes reçues. L'organisation serait alors précisée aux personnes intéressées. Dans l'immédiat, s'adresser à la Mairie de BORT qui centralisera souhaits exprimés et besoins recensés.

★★★ ECOLE DE DANSE

Créée le 30 Octobre 1976, l'Association des Amis de la Danse est placée sous le régime de la loi 1901, (publication au J.O. le 24 Novembre 1976).



Lors de la dernière Assemblée Générale au cours de laquelle fut élu Président Monsieur BULKA, le siège social a été transféré 275 Rue de la Girotte BP 78 19110 BORT LES ORGUES - TEL : Bureau 96.72.68 Domicile 96.01.54

L'Ecole de Danse regroupe 85 élèves.

Elle comprend des cours de danse classique répartis par niveau (deux cours par semaine) des cours de modern Jazz au dessus de 14 ans (deux cours par semaine).

L'Association s'est attachée les services d'un professeur diplômé de l'Ecole Supérieure d'Etudes Chorégraphiques, stagiaire de l'Ecole de Jazz de Sylva Ricard et animateur du stage de danse organisé chaque été à BORT.

Les cours, calqués sur le calendrier scolaire de la Corrèze, sont donnés au petit Hall Annexe et répartis de la façon suivante.

— MARDI - 17 à 20 HEURES Classique (90 Francs par mois)

20 à 21 HEURES 30 Jazz (75 Francs par mois)

— MERCREDI - Initiation à la danse enfants de 4 à 6 ans

10 à 12 HEURES (70 Francs par mois)

— VENDREDI - 17 à 20 HEURES 30 classique (prix cité ci-dessus, comprenant le cours du VENDREDI) 20 HEURES 30 à 21 HEURES 30 Jazz (65 Francs par mois)

Le stage de Danse en cours d'élaboration se déroulera au Lycée Technique de BORT du 05 au 11 JUILLET 84

La danse est un langage international exprimable par tous et par là même une merveilleuse source de communication, de discipline personnelle d'ouverture aux rythmes dont enfants et adultes tirent le plus grand bénéfice.

★★★ La saison d'animation programmée au CHATEAU DE VAL pour 1985 par l'office du Tourisme BORT-ARTENSE s'épanouira sur deux événements fondamentaux. Du 4 Mars au 14 Juin exposition de GUIDO DE BONIS, Maître italien, puis les retrouvailles avec les œuvres d'Yves BRAYER qui avait lancé en 1974 une série exceptionnelle de salons dont les cimaises du château.



• Pleine lune au Château de Val - par GUIDO DE BONIS

★★★ CAISSE DES ECOLES

En application des directives très précises et des textes légaux communiqués par l'Administration de tutelle voici la nouvelle composition de la Caisse des Ecoles :

Président, Monsieur le Maire de BORT
Personnalité désignée par le Préfet, Monsieur MAGNAUDEIX

Elus locaux : Mmes WEERMEER, RIGAUDIE, CUELHES, EYMAR
Représentants des Sociétaires (parents d'élèves)
Mmes DENOUEIX, LOISON, Mrs GIBERT, ESCURAT, CHEMINADE
Messieurs les Inspecteurs Education Nationale.

★★★ LES GOUNAUDS DE BORT

Le groupe Folklorique : les Gounauds de BORT, créé en Octobre 1947 par Messieurs THOMAS, SORNAC, DROUILLAC et BESSOULE a toujours essayé, depuis plus de 36 années d'existence de perpétuer les traditions populaires du massif central. Volontairement axé, sur les provinces de l'Auvergne et du LIMOUSIN, par les fondateurs (la position géographique de BORT LES ORGUES étant un des éléments essentiels de cette décision), le groupe a évolué vers sa forme actuelle.



Longtemps séparé en deux sections (petits et grands), il a, malheureusement, été contraint de devenir, un seul ensemble comprenant tous les âges.

Actuellement composée de 45 personnes environ, l'association est toujours à la recherche d'éléments masculins, mais aussi de couples et surtout de musiciens. Toutes les personnes intéressées sont priées de se mettre en rapport avec l'un des membres dirigeants.

Les responsabilités essentielles sont assumées par :
Monsieur JABIOL Jean Paul, Président
Monsieur GOUNEL René, Vice-Président actif
Monsieur LAFON Gilles, Administrateur
Madame LAFON Ginette, Chargée des costumes
A souligner les multiples interventions du groupe qui participe activement à l'animation de la ville en étroite collaboration avec le comité des Fêtes de BORT.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES : Pour tous contacts avec le Groupe, adresser le courrier à l'adresse suivante : LES GOUNAUDS DE BORT, Ecole Jean Jaurès 19110 BORT LES ORGUES et téléphoner à Monsieur LAFON Gilles, La Plantade tél. (55)96.00.78 Pour le Comité des Fêtes même adresse, même numéro de Téléphone.

★★★ PETANQUE BORTOISE

L'assemblée générale de la PETANQUE BORTOISE présidée par M' J.M. PLAT s'est déroulée début Mars dans la cordialité et la simplicité.

Le Président a souligné l'activité accrue de l'association due en partie à l'amélioration de l'éclairage nécessaire aux nocturnes. Un bref bilan de la saison écoulée met en évidence l'organisation de neuf concours en soirée et la distribution de 132 licences plaçant le club au deuxième rang corrézien dans cette discipline.

Malgré les lourdes charges du National désormais traditionnel le budget s'avère équilibré grâce aux efforts déployés par les responsables.

Au cours de la saison actuelle seront reconduits trois concours inter-sociétaires puis le 29 Avril les éliminatoires du secteur d'USSEL le 30 Juin un concours triplé et le 28 Juillet une nocturne réservée aux doubles. Pour le National rendez-vous est pris le 12 Août. Prix des licences : Minimes 5 F - Cadets 10 F Juniors 20 F - Seniors 45 F.

PERMANENCE DES ADJOINTS

SAMEDI DE 10 HEURES A 12 HEURES.

- AVRIL : MM. CHASTEL et BRUN
- MAI : MM. SULLY et ROQUES
- JUIN : MM. DESVERNOIS et MORELLO

MERCREDI ENTRE 11 HEURES ET 12 HEURES
M^{me} Weermeer (Affaires Sociales).

En dehors de ces permanences annoncées et assurées régulièrement, Monsieur le Maire reçoit exclusivement sur "rendez-vous".

TOURISME

Le Syndicat Mixte pour l'aménagement du Lac de BORT impulsant la réalisation de la **Base des Aubazines** s'articule autour de trois composantes : le département de la Corrèze, la Commune de BORT-les-ORGUES et la Commune de SARROUX.

Les dossiers Administratifs et techniques après de longues années de démarches, entrevues, réunions, ayant enfin débouché sur l'acquisition des terrains (18 Août 1983) et la dévolution des premiers travaux (14 Novembre 1983) les phases préliminaires de cette opération ont donc ainsi été franchies.

Les **QUARANTE CINQ HECTARES** de la propriété feront l'objet d'un équipement très progressif à moyen et long terme ce qui autorisera un financement raisonnable pour les Communes, réparti au fil des années en fonction des besoins et nécessités révélées.

Dans l'immédiat cependant, il convenait d'ouvrir la base avec un minimum de garanties afin que celle-ci devienne progressivement un pôle d'attraction connu et apprécié tant aux plans local et régional que national et international.

Dans cette perspective les travaux programmés en 1984-1985 concernent donc les structures d'accueil indispensables (terrain de camping caravanning) et les réseaux (électricité, eau, assainissement) nécessaires à leur exploitation dans des conditions optima. A cet égard, l'attribution de deux tranches assainissement concernant le collecteur principal des eaux usées revêt une signification très particulière. Cette conduite raccordée au réseau communal de BORT à hauteur de l'immeuble ECHAVIDRE, assurera en effet, l'évacuation des eaux résiduelles de l'ensemble de la base évitant ainsi (grâce à un système de relevage) une pollution progressive du lac, tout en permettant aux riverains du collecteur, de bénéficier d'un branchement assainissement.

La réalisation du premier tronçon (côté du barrage) deviendra effective dans les semaines à venir les travaux ayant été attribués à deux entreprises locales le **MARDI 13 DECEMBRE**, restera à programmer avant l'été 1985 et ceci apparaît impératif pour un fonctionnement normal des installations d'accueil, la jonction "barrage-aubazines" soit environ 1 Km 500 de réseau.

Compte tenu de ces prévisions, il faut donc préciser que si l'accès au plan d'eau sera effectivement réalisé dès l'été 1984 la base au niveau du **camping caravanning** et des **équipements nautiques** ne deviendra opérationnelle avec les garanties indispensables qu'en 1985.

Au niveau du financement les subventionnements divers étayant la répartition des charges dans le syndicat (département 50 % ; SARROUX 2 % ; BORT 48 %) feront de cette opération à long terme, au plan du tourisme et sans doute des loisirs, au-delà de la saison estivale traditionnelle, une ouverture économique fort intéressante sur l'avenir, la charge réelle de la Commune s'établissant à moins de 40 % de l'investissement total défini à la date du 1^{er} Mars (9.500.000 Francs)

NOTRE PHOTO : les deux phases du développement prévu :

à droite de la desserte principale les équipements et infrastructures objet des premières tranches de travaux.

à gauche les possibilités à long terme (non limitatives ou impératives).

RUBRIQUE DU TEMPS PASSÉ

1852 - 1984

La scolarisation des enfants au cours du siècle écoulé a constamment posé aux édiles problèmes et interrogations, ces contraintes se justifiant parfaitement dans la mesure où la fraction de population scolarisable ne cessait de croître au cours des décennies. A noter d'ailleurs que cette évolution bénéfique fut grandement facilitée par les législations successives en la matière formulant incitations et obligations pour les familles.

Les écoles Bortaises n'ont pas échappé à cette mutation et sans remonter dans la nuit des temps, on peut constater que les premiers engagements déterminants en la matière apparaissent entre 1850 et 1880.

A la date du 5 Octobre 1852, les registres Municipaux signalent que le Conseil, présidé par Monsieur CHASSAIN, confie la direction de l'école des garçons à des congréganistes, l'école communale occupant alors avec la Gendarmerie l'ancien couvent des Minimes.

Le 24 Novembre 1852, une délibération de l'Assemblée locale permet également de procurer aux élèves de l'école pour jeunes filles les fournitures nécessaires, l'établissement étant sous la responsabilité de la communauté du "Bon Pasteur".

En 1860, la Gendarmerie s'installe dans de nouveaux locaux et les salles libérées aux Minimes sont alors cédées aux "Frères" afin de créer un internat (Arrêté Municipal signé par Monsieur LECLER, Maire).

1870 constitue une date importante dans la démocratisation de l'enseignement primaire, le Conseil Municipal votant les moyens nécessaires pour établir la gratuité ; l'école des Minimes compte alors 200 élèves, puis de nouvelles améliorations en 1874 et 1878 autorisent l'extension du pensionnat (80 internes) et le fonctionnement de cinq classes.

En réalité, l'enseignement donné débordait le premier cycle actuel, mais traditions, obligations et contraintes familiales ne permettaient qu'à un pourcentage ridicule d'élèves d'aller au delà de ce palier.

Le 23 Février 1879, au cours d'une séance assez mouvementée, une nouvelle orientation est décidée par les élus locaux avec l'adoption de l'enseignement laïque et cette date souligne en fait le début véritable des écoles Bortaises sous leur forme contemporaine, avant la mixité actuelle.

A noter pour la petite histoire l'apreté des débats incitant Monsieur THEYSSIER à renoncer à son mandat de Maire tout en demeurant Conseiller et le rapport de la réunion exprimant le souhait que les "Frères" continuent à enseigner à BORT.

Cette décision impliquait la construction de structures adaptées en particulier pour l'école des filles ; dans l'attente, une délibération du 13 Novembre 1881 prévoit un local provisoire et nomme Madame GUILLAUME Hortense, Directrice.

Premier projet sur une parcelle sise au Pré-Mortal, puis annulation des études le 7 Août 1887 alors que dès le 9 Août 1885, le Conseil Municipal de Monsieur DONADIEU Jacques s'inquiétait déjà devant l'accroissement des effectifs garçons, de la création d'une école primaire supérieure.

Un arrêté du Préfet du 10 Décembre 1887 autorisant l'achat du terrain CHASSAIN au Pré-Mongéal va permettre la réalisation tant attendue de l'école des filles, la réception définitive des locaux ayant lieu le 21 Avril 1890. Depuis, ont été accueillies dans ce même bâtiment face au stade, bien des générations de Bortaises, le groupe devenant voici quelques années l'école mixte Jules Ferry.



Vue de l'aire piétonnière et cavalière qu'était alors l'avenue du docteur Laboure face à la prairie naturelle du Pré-Mongéal devenue beaucoup plus tard (décision du Conseil Municipal du 21 Juillet 1928) Stade Municipal, telle était déjà en 1890, telle demeure aujourd'hui l'école des filles devenue « JULES FERRY ».

Pour les garçons, le parcours s'avéra au moins aussi difficile dans des locaux trop souvent vétustes et inadaptés. En 1929, ce fut la rentrée dans le nouvel ensemble Marmontel, édifié par la municipalité de J.B. BRUN, après que l'école eut émigré pendant les travaux, rue de Pièchecros dans les installations libérées en 1905 par les "Frères" (séparation de l'Eglise et de l'Etat) et louées à Monsieur le Curé.

L'extension de l'Ecole Pratique et du cours Complémentaire contraignirent cependant les classes de garçons à essaimer dans toute la ville (baraquements du Pré-Mongéal, salle de la Mairie, nouvelle école maternelle construite en 1958 par le Conseil de Monsieur PALLUT).

Fort heureusement, la Municipalité de Baptiste PAPON réalisant l'école Jean Jaurès en 1970 mit un terme à cette dispersion peu fonctionnelle. Il convient à ce sujet de signaler que les bâtiments créés à la Plantade par EDF en 1948 puis cédés progressivement à la Ville entre 1955 et 1966 mais aussi les cours privés assurés au couvent Place de l'Eglise jusqu'aux années 1960 constituèrent au plan des structures d'accueil des atouts indispensables au moment même où le total de la population atteignait son maximum.

1852 - 1984 132 ans, auront donc été nécessaires pour adapter ou réadapter nos écoles aux nécessités essentielles.

